

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – Association Lectures Plurielles

Adopté au Conseil d'administration du 25/11/2025



PRÉAMBULE

L'association s'engage à suivre une démarche de développement durable dans ses actions tout au long de l'année et ses manifestations.

ARTICLE 1 : COMMISSIONS

Les membres du conseil d'administration sont invités à constituer ou à rejoindre des groupes de travail, dénommés commissions, autour de thèmes s'inscrivant dans l'objet de l'association. Les objectifs sont fixés en conseil d'administration.

A cette fin, les membres soumettent préalablement leur projet de commission à la présidence, au bureau et à la direction. Ces commissions sont ouvertes à tout membre de l'association. Chacune d'entre elles définit son fonctionnement et son calendrier de travail. Elle désigne un référent membre du conseil d'administration.

Le référent rend régulièrement compte de l'avancée des travaux de la commission à la présidence, à la direction de l'association et au conseil d'administration.

ARTICLE 2 : RECRUTEMENT

1. LA DIRECTION

Le Conseil d'Administration nomme un jury pour le recrutement d'une directrice/un directeur. La direction est recrutée, après consultation des tutelles, sur la base d'un projet conforme à l'objet de l'association, elle en assure également la responsabilité culturelle et artistique.

La direction reçoit de la Présidence délégation de pouvoir pour tous les actes de gestion courante et assure la gestion du personnel.

La direction présente chaque année au Bureau et au Conseil d'Administration un programme d'activités et un budget de réalisation, en fonction des objectifs fixés par le Conseil d'Administration.

La présidence met à la disposition de la direction les moyens nécessaires à la réalisation de ce programme dans la limite des prévisions budgétaires et en particulier donne à la direction les délégations de signature nécessaires.

La direction assiste avec voix consultative aux réunions du Bureau, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale, sauf avis contraire de la majorité des membres.

La direction développe les liens avec les différents groupes de lecture en relation avec la vice-présidence concernée.

2. L'ÉQUIPE SALARIÉE

La création et le recrutement des emplois nécessaires sont décidées par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau et de la Direction. Le recrutement se fait en présence de la direction assistée de membres du CA.

La direction et le personnel assurent toutes les tâches d'élaboration et de réalisation des programmes d'activités.

ARTICLE 3 : LA COMMUNAUTÉ DE LECTEURS

La communauté de lecteurs est ouverte à toute personne désireuse de lire les premiers romans, francophones et en langue étrangère, proposés par Lectures Plurielles.

L'adhésion à l'association est obligatoire (cf Statuts article VI) pour participer à un comité de lecture ou intervenir en tant que bénévole.

1. COMITÉS DE LECTURE

a. **Créés à l'initiative de particuliers ou de l'association**, ils rassemblent au minimum 4 lecteurs. Tous les membres du comité de lecture doivent être adhérents.

Chaque comité est libre de son fonctionnement. Il fixe lui-même le lieu des rencontres, leurs fréquences, les modalités des échanges entre ses lecteurs et les critères qui accompagnent le vote à l'issue de la saison de lecture.

Tous les comités participent par leur vote à la sélection des lauréats.

En fonction de leur proximité géographique, les comités bénéficient des prêts de livres. L'association fournit les livres par lots renouvelables tous les mois, en fonction du nombre de lecteurs du comité et dans la mesure des stocks disponibles.

Ceux qui ne peuvent bénéficier des prêts de livres sont invités, dans la mesure du possible à se rapprocher d'un lieu de lecture : bibliothèque, librairie...

Les comités de lecture peuvent être sollicités pendant la saison de lecture ou lors du festival afin de participer à différents projets.

L'association peut, en cas de demande, accompagner la création et les premières réunions d'un comité. L'animateur(trice) de comité est le relais entre les lecteurs(trices) de son comité et les différentes instances de l'association. Il (elle) a pour tâche de veiller à ce que les lecteurs de son comité soient à jour de leur cotisation.

Ses missions :

- Relayer les informations concernant la vie de l'association,
- Assurer la bonne circulation des livres entre les lecteurs,
- Animer les discussions et organiser le vote de son comité,
- Veiller à ce que les exemplaires prêtés soient rendus à temps et en bon état.

b. Des comités peuvent être **créés au sein de structures particulières en France et à l'étranger** : EHPAD, bibliothèques, comités d'entreprises, résidences pour personnes âgées, associations culturelles etc. Dans ce cas, leurs relations avec l'association sont soumises à une convention signée par la direction et la présidence. Ladite convention fixe les conditions tarifaires et d'accès à la plate-forme Alphalire.

2. COMITÉS DE LECTURE EN MILIEU SCOLAIRE

Ils sont créés dans les établissements scolaires conventionnés avec l'association. Ils sont encadrés par un(e) professeur(e) ou un(e) documentaliste qui font lire une ou plusieurs classes selon les modalités qu'ils arrêtent. Ils se procurent les premiers romans qu'ils proposent en lecture et ils ont accès à la plate-forme Alphalire.

Ils participent par leurs votes à la sélection des lauréats invités.

3. LECTEURS INDÉPENDANTS

Adhérents de l'association, les lecteurs indépendants ne participent à aucun comité. Ils se procurent les livres par leurs propres moyens auprès de bibliothèques, librairies...et ont accès à Alphalire. Ceux qui ne sont pas trop éloignés géographiquement bénéficient des prêts de livres et ont la possibilité de venir chercher des exemplaires dans les locaux de l'association. Ceux-ci leur sont prêtés pour une durée d'un mois et doivent être rendus à temps et en bon état. Les lecteurs indépendants participent par leur vote à la sélection des lauréats invités.

ARTICLE 4 : LA PRÉSÉLECTION

1. VOLET INTERNATIONAL

Les modalités de présélection des titres en langue étrangère dépendent des différents partenariats avec les pays concernés.

Il en va de même pour la liste des romans en lice pour les volets québécois et belges.

2. VOLET FRANCOPHONE

La liste des premiers romans en lecture pour la saison est établie par un comité de présélection suivant plusieurs critères.

- Critères de participation :

- publication papier et/ou numérique
- parution entre le 1er novembre de l'année N-2 et le 31 octobre de l'année N-1
- littérature générale (pas de genre : polar, SF, fantastique, jeunesse...)
- écrit en français
- à une seule main
- largement diffusé sur tout le territoire
- édité à compte d'éditeur

- Critères de présélection :

- construction du roman
- traitement du sujet
- qualité de l'écriture
- caractère novateur du texte
- promesse littéraire

- Composition du comité de présélection :

Une vingtaine de personnes adhérentes de l'association et de membres de l'équipe salariée.

- Fonctionnement :

Le comité se réunit une fois par mois minimum de janvier à juillet, et environ tous les quinze jours de la fin août à fin novembre. Il lit l'ensemble des titres proposés par la direction répondant aux critères de participation. Chaque titre est lu au minimum 2 fois, 3 voire 4 fois s'il y a désaccord, et évalué selon les critères de présélection. Le nombre de titres présélectionnés ne peut être inférieur à 60.

ARTICLE 5 : LA SÉLECTION

La sélection est établie par la direction, et présentée lors d'un CA fin février, sur la base des votes exprimés par les différentes catégories de lecteurs :

- Comité de lecture francophone bénéficiant du prêt de livres auprès de l'association et/ou Alphalire : propose 7 favoris, dans l'ordre de préférence décroissant établi par le groupe de lecteurs.
- Comité de lecture en langue : propose 5 favoris
- Comité de lecture scolaire conventionné avec l'association : propose 5 favoris
- Lecteur indépendant : propose 2 favoris

Les votes sont pondérés en fonction du nombre de lecteurs et du nombre de titres lus dans chaque groupe.

ARTICLE 6 : CALENDRIER

La manifestation du Festival du premier roman est programmée en mai de chaque année. Les dates sont proposées par la direction.